

COMMUNIQUÉ

Reprise des activités – Conditions COVID - 19

Jeudi 26 mars 2020

Chers adhérents,

Dans l'attente du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid 19 (toujours en cours de validation par les ministères du Travail et de la Santé), nous vous conseillons de rester vigilant quant à la demande de reprise des activités du BTP.

Les demandes de reprise d'activités doivent faire l'objet d'un ordre écrit de votre donneur d'ordre (OS de reprise ou équivalent).

Avant toute reprise d'activités, assurez-vous :

- D'être en mesure de pouvoir respecter les consignes sanitaires du gouvernement en capacité humaine et matérielle. N'hésitez pas à émettre des réserves, le cas échéant.
- D'établir à nouveau un constat contradictoire de l'état d'avancement des travaux
- De proposer un nouveau planning afin de tenir compte à la fois de l'arrêt du chantier, des nécessaires périodes de mise en cadence lors du redémarrage des travaux et des nouvelles conditions d'intervention liées au Coronavirus

Si vous n'êtes pas en mesure de reprendre vos activités pour des raisons sanitaires, vous devez adresser au plus tôt à votre donneur d'ordre, un courrier en RAR et un mail pour justifier des raisons précises de votre impossibilité (en attente de la mise à jour du PGC et des PPSPS, en attente d'une réunion du CISSCT, rupture d'approvisionnements, manque de personnel...).

Le syndicat continuera à vous informer aussi souvent que nécessaire en fonction des informations nationales qui nous semblent pertinentes de commenter, de l'évolution de la crise au niveau local et des discussions menées avec les services de l'État.

Le Secrétaire Général

Annexes: Modèles de courrier – Source FNTP

Exemple de lettre pour s'opposer à une reprise des travaux marchés publics soumis au CCAG Travaux

(à adapter en fonction des situations rencontrées par l'entreprise)

A adresser au Maître d'ouvrage Copie au Maître d'œuvre

Objet : Ordre de service de reprise des travaux / Refus Marché :		
En date du nous avons reçu un ordre de service de reprise des travaux auquel nous nous voyons dans l'incapacité de nous conformer et ce, en dépit de l'article 3.8.3 du CCAG Travaux qui nous oblige.		
En effet, de façon tout à fait exceptionnelle, nos entreprises font face à des décisions administratives très contraignantes prises aux fins de prévention et de lutte contre la propagation du virus Covid-19 (mesures de restriction décidées par les pouvoirs publics ayant entrainé de fait soit la suspension soit un bouleversement significatif dans notre activité).		
Force est de constater que ces décisions engendrent des contraintes échappant au contrôle des entreprises et provoquent des effets qu'elles ne sont pas en mesure d'éviter par des mesures appropriées.		
 Ainsi: Nous rappelons que le PGC doit être mis à jour par vos soins ainsi que le PPSPS en découlant, et que nous restons dans l'attente de l'organisation d'une réunion du CISSCT (1); Et / ou nous faisons face: à l'absence de nombreux salariés de notre entreprise (1), et/ou à l'absence de nombreux salariés chez notre (nos) sous-traitant(s), notre (nos) co-traitant(s) (1) et/ou à l'impossibilité de respecter sur le chantier les gestes « barrières » et les précautions édictées par les Autorités compte tenu notamment de la coactivité (1), et/ou à l'impossibilité de respecter sur le chantier les gestes « barrières » et les précautions édictées par les Autorités compte tenu notamment de la coactivité (1), et/ou à l'interruption des approvisionnements sur le chantier pour certains produits et équipements, notamment de protection individuelle et collective (1). 		
Cette impossibilité absolue de reprise des travaux en sécurité et dans le respect des consignes gouvernementales n'étant pas de notre fait, ni la responsabilité de notre société ni celle de nos sous-traitants ne pourront être retenues à raison de l'inexécution de votre ordre de service.		
Croyez bien que nous regrettons cette situation.		
Une copie de la présente lettre est adressée à M (Maître d'œuvre)		
Nous vous prions		

Exemple de lettre pour s'opposer à une reprise des travaux marchés privés et contrats de sous-traitance

(à adapter en fonction des situations rencontrées par l'entreprise)

(1) (1)	_	A adresser au Maître d'ouvrage Copie au Maître d'œuvre
	_	A adresser à l'entrepreneur principal (en cas de sous-traitance) Copie au Maître d'ouvrage et au Maître d'œuvre
		Objet : Ordre de service de reprise des travaux / refus
		Marché:

Par lettre recommandée avec AR et envoi dématérialisé

Madame, Monsieur,

En date du nous avons reçu un ordre de service de reprise des travaux (1) ou vous m'avez informé d'un ordre de service de reprise des travaux (1).

En effet, de façon tout à fait exceptionnelle, nos entreprises font face à des décisions administratives très contraignantes prises aux fins de prévention et de lutte contre la propagation du virus Covid-19 (mesures de restriction décidées par les pouvoirs publics ayant entrainé de fait soit la suspension soit un bouleversement significatif dans notre activité).

Force est de constater que ces décisions engendrent des contraintes échappant au contrôle des entreprises et provoquent des effets qu'elles ne sont pas en mesure d'éviter par des mesures appropriées.

Ainsi:

- Nous rappelons que le PGC doit être mis à jour par vos soins ainsi que le PPSPS en découlant, et que nous restons dans l'attente de l'organisation d'une réunion du CISSCT (1);
- Et / ou nous faisons face :
 - o à l'absence de nombreux salariés de notre entreprise (1),
 - et/ou à l'absence de nombreux salariés chez notre (nos) sous-traitant(s), notre (nos) co-traitant(s)
 (1) et/ou à l'impossibilité de respecter sur le chantier les gestes « barrières » et les précautions édictées par les Autorités compte tenu notamment de la coactivité (1),
 - o et/ou à l'impossibilité de respecter sur le chantier les gestes « barrières » et les précautions édictées par les Autorités compte tenu notamment de la coactivité (1).
 - o et/ou à l'interruption des approvisionnements sur le chantier pour certains produits et équipements, notamment de protection individuelle et collective... (1).

Cette impossibilité absolue de reprise des travaux en sécurité et dans le respect des consignes gouvernementales n'étant pas de notre fait, ni la responsabilité de notre société ni celle de nos sous-traitants ne pourront être retenues à raison de l'inexécution de votre ordre de service (1), la responsabilité de notre société ne pourra être retenue à raison de l'inexécution de votre ordre de service (1).

Croyez bien que nous regrettons cette situation.

Nous vous prions....